



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CLUSTER PROTECTION

01/03/2018

Bureau HCR-N'Djamena

Ordre du jour :

- Briefing sur les points de suivi de la mission au Lac de la Coordinatrice du Cluster Protection (16 – 21 février, 2018)
- Contributions/commentaires sur le 4 W (qui fait quoi)
- Plan de travail sur la redevabilité
- Divers

Point 1 : Briefing sur les points de suivi de la mission au Lac de la Coordinatrice du Cluster

- La Coordinatrice du Cluster Protection a complété une mission à Bagasola du 16 – 21 février pour faire une prise de contact avec les communautés déplacées au Lac, les principaux partenaires et pour comprendre les défis majeurs.
- Durant la mission, le Cluster Protection, au niveau national et régional, ce dernier représenté par Mr. Kengo Wakyengo, Coordinateur du Cluster Protection au Lac, a évoqué des priorités qui informeront la mise à jour de la Stratégie du Cluster Protection :
 1. **Enregistrement biométriques** (par âge, genre et diversité) d'environ 158,000 personnes
 - Les données actuelles d'enregistrements au Lac nécessitent une mise à jour pour une meilleure maîtrise des chiffres et des informations bio data y compris biométriques et sur les personnes affectées et le suivi des mouvements des populations. Selon les dernières statistiques du Displacement Tracking Mechanism (DTM) du mois de janvier 2018, environ 22,843 personnes déplacées ne sont pas encore enregistrées. En outre, le projet actuel d'OIM pour l'enregistrement finit en mars 2018. Le Cluster Protection estime que l'un des moyens pour relever ce défi est d'effectuer un enregistrement biométrique de tous les IDPs et personnes affectées au Lac. Cela facilitera les interventions de protection, d'assistance et de solutions durables, ce qui n'est pas le cas avec les divers mécanismes actuels et demeure une priorité pour la communauté humanitaire. Cet enregistrement évitera aussi l'infiltration des personnes non-IDPs/retournées/affectées, le double enregistrement et le fraude par des personnes non-affectées.
 - La Coordinatrice du Cluster Protection est en contact avec le Cluster Protection Globale et Joint Interagency Profiling Service (JIPS) à Genève pour renseigner sur les possibilités/outils pour faciliter l'enregistrement/ou enrôlement biométrique au Lac. Plusieurs approches et stratégies sont déjà sous considération. Des plus amples informations seront partagées le plus tôt que possible y compris sur les possibilités de financement.

- L'Humanité et Inclusion (HI), précédemment Handicap International, impliquera le Cluster Protection sur la question d'identification des personnes ayant un handicap dans le cadre de l'enregistrement/ou enrôlement au Lac.
2. **Renforcement du monitoring protection** de 158, 000 personnes
 - Les acteurs qui font la protection monitoring au Lac (HCR/CRT, COOPI, Oxfam) ont harmonisé leur approche/outil pour les récoltes d'informations. Le Cluster Protection Globale à Genève a été consulté et nous attendons leurs feedback sur l'outil qui est en place.
 - Un objectif de la stratégie du cluster protection sera de finaliser le draft SOP pour la protection monitoring, y compris des mécanismes de référencement pour les suivis et les réponses.
 3. **Accès à l'assistance multisectorielle** pour les victimes d'abus et violations ; chiffre cible : 105,000 personnes
 - La réponse multisectorielle aux personnes qui ont vécu des violations de leurs droits humains est une priorité pour l'EHP. **Tous les membres du cluster protection sont priés de bien vouloir remplir et retourner le 4 W** qui aidera à assurer une réponse intégrée ou complémentaire et plus efficace entre les acteurs au Lac.
 4. **Renforcement de la protection transversale** à travers le travail de tous les acteurs humanitaires
 - Un focus du Cluster Protection en 2018 sera d'opérationnaliser la protection transversale dans toutes les activités humanitaires. Cela implique des sensibilisations et les analyses conjointes de tous les éléments de programmes et activités qui constituent des barrières à la sécurité et la dignité des personnes affectées.
 - La Coordinatrice du Cluster Protection va élaborer un programme inter-agence des formations sur ce thème à mettre en œuvre dans l'immédiat.
 5. Renforcement des capacités institutionnelles de l'Etat ainsi que les mécanismes de protection communautaires pour promouvoir les **solutions durables** pour 158,000 personnes
 - Le renforcement des capacités institutionnelles de l'Etat sera élaboré dans la Stratégie du Cluster Protection avec l'appui de la CNARR en tant que co-lead du Cluster Protection.
 - La Coordinatrice du Cluster Protection va élaborer un programme inter-agence des formations sur ce thème à mettre en œuvre dans l'immédiat.

Point 2: Contributions/commentaires sur le 4 W (qui fait quoi)

- Tous les membres du cluster sont priés de bien vouloir remplir et retourner à la Coordinatrice Cluster Protection le 4 W le plus tôt que possible.

Point 3: Plan de travail sur la redevabilité

- Le Cluster Protection a développé un plan de travail sur la redevabilité suite à l'atelier sur ce thème qui a été convenu par le Core Humanitarian Standards (CHS) le 8 février 2018. Le plan sera présenté au niveau de l'ICC dans sa prochaine réunion car les activités impliquent tous les clusters.
- La Coordinatrice du Cluster Protection va élaborer un programme inter-agence des formations pour faciliter la mise en œuvre du plan au niveau de chaque cluster/groupes des membres.

4 : Divers

- ACRA a posé une question sur le rôle du Cluster Protection dans le Sud. Pour le moment, le Cluster Protection n'est pas activé dans le Sud, mais la Coordinatrice du Cluster Protection va soulever cette question au niveau de l'EHP pour clarification.

Actions :

- Tous membres du Cluster Protection qui n'ont pas encore rempli le 4 W (qui fait quoi) sont priés de bien vouloir le remplir et de le renvoyer le plus tôt que possible.
- La Coordinatrice du Cluster Protection :
 1. Informera tous les Clusters des formations prévues en 2018 sur la boîte à outils pour la mise en œuvre de la protection transversale/la redevabilité/ et la protection communautaire.
 2. Confirmera la validation de la checklist sur la protection transversale après avoir consulté les sous-clusters de protection de l'enfant et le VBG.
 3. Présentera un *draft* de la Stratégie du Cluster/ plan de travail/ TdR du cluster à la prochaine réunion du Cluster Protection.
 4. Partagera de plus amples informations sur le point de la présence du cluster au Sud après avoir consulté l'EHP.
- ❖ **La prochaine réunion du Cluster Protection tiendra lieu jeudi le 5 avril à 9H au HCR à N'Djamena**